

## **Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 26 Février 2019**

**Étaient présents** : Mme BOQUET, Mme BOUTIGNY, Mme LEBAS, Mme LEROY, Mme MAILLARD, M. BELLONCLE, M. BOUDIER, M. DUHAMEL, M. JAUDRIAT, M. LETHUILLIER, M.LECORDIER, M.LENOBLE, M.HAUZAY.

Absents excusés : Mme FLOURY, M.LAVENU

Pouvoir : Mme BOUTIGNY disposait du pouvoir de M. LAVENU

Mme LEBAS disposait du pouvoir de Mme FLOURY

**Secrétaire de séance** : M.BELLONCLE

---

### ORDRE DU JOUR

#### **Désignation du Secrétaire de séance**

- **Approbation du compte-rendu de la séance du Mardi 18 Décembre 2018**

#### **ÉCOLE**

.Prestataire restauration scolaire

.Projet école numérique

#### **VOIRIE:**

.Commission travaux

.Signalétique : commerces, bâtiments communaux et rues

.Panneau interdiction de stationner Chemin des Sapins

#### **DEVIS :**

.Fauchage et entretien des espaces verts

.Sécurité des bâtiments

.Renouvellement contrat des photocopieurs

.Stores fenêtres du secrétariat

#### **URBANISME :**

.Logement de fonction : lancement de la consultation

.Cavité impasse des Châtaigniers : subventions

**GESTION DU PERSONNEL :**

.Remplacement d'agents

**BUDGET :**

.Commission finances

**COMMUNAUTÉ URBAINE :**

.Point information

.Délibération impôts directs

**QUESTIONS DIVERSES :**

.Composition bureau de vote pour élections européennes

.Printemps à la ferme

.Sortie des aînés

.Fleurissement de la commune

**Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2018 :**

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Mme LEROY souhaiterait que sa remarque concernant le logement de fonction dans le compte-rendu du 18 Décembre 2018 « *Mme LEROY demande s'il serait possible de séparer le chauffage du logement de fonction et réédite sa demande de vente du bâtiment* » soit modifiée comme suit : « *Mme LEROY souhaiterait que soit chiffrée l'indépendance des fluides par rapport aux écoles et que l'on ait une enveloppe globale du coût que cela représenterait* ».

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

**Remarque :**

Une modification de l'ordre du jour a été effectuée : la demande de M. DELAUNE Guillaume qui avait loué la salle polyvalente les 6 et 7 Juillet 2019 mais qui pour des raisons personnelles, souhaite annuler sa réservation a été ajoutée au paragraphe « questions diverses ».

**Ecole**

Madame LEBAS, Adjointe en charge des affaires scolaires présente au Conseil le compte-rendu du Conseil d'école du 6 Novembre 2018 :

- Concernant le prestataire de la restauration scolaire : Une nouvelle consultation va être effectuée pour la rentrée 2019/2020 car le contrat du prestataire actuel arrive à échéance.
- Concernant le projet école numérique : les institutrices souhaiteraient que leurs classes aient un vidéo projecteur avec un ordinateur portable et une connexion internet fiable. Mme LASNE désirerait que sa classe soit équipée d'un robot éducatif Thymio et de tablettes. Chacune des institutrices aimerait que leurs classes soient équipées de 2 postes de travail fixes et un tableau blanc. Par ailleurs, une subvention exceptionnelle pour les cartouches d'imprimante leur sera accordée. La Commission scolaire va travailler sur ce projet.

## Voirie

**Commission travaux** : La prochaine Commission « travaux » aura lieu le Jeudi 28 Février à 18h00. Cette dernière aura pour finalité de déterminer la programmation des travaux pour l'année 2019. L'ordre du jour (encore susceptible d'évoluer) portera notamment sur :

- **La signalétique** : concernant les bâtiments communaux et les commerces. M.LECORDIER ajoute que certains panneaux de la commune, du fait de leur mauvais état, seraient également à changer.

- **Panneau interdiction de stationner Chemin des Sapins** : certains véhicules stationnent sur ce chemin piéton. Madame le Maire souhaiterait qu'un panneau d'interdiction de stationnement soit implanté.

## Devis

### Délibération 2019/001 : Entretien des espaces verts

Un devis a été établi par l'entreprise MALFAIT pour l'entretien des espaces verts de la commune, comprenant, l'entretien des espaces verts du cimetière des Rames, les chemins empierrés, de l'abribus de Rébomard et le parc de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant total de trois mille quatre cent soixante-quinze euros (3475 € HT).

**Vu** le devis proposé,

**Le Conseil Municipal, à la majorité,**

**Par délibération**

**Accepte** le devis de l'entreprise MALFAIT comprenant le cimetière des Rames, les chemins empierrés, l'abribus de Rébomard et le parc de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant total de trois mille quatre cent vingt euros (3 475 € HT)

**Autorise Mme le Maire à signer ces devis.**

## Devis

### Fauchage des talus

M. DUHAMEL prend la parole et indique qu'il serait judicieux de laisser certains talus en floraison pour favoriser la biodiversité.

Madame le Maire : cela risque de poser des problèmes de visibilité pour les véhicules.

M.DUHAMEL : nous pourrions opter pour un fauchage raisonné et faucher 2 fois par an plutôt que 3.

Mme MAILLARD : nous pourrions faire de la gestion différenciée et voir à quels endroits il est possible de laisser pousser sans gêner la visibilité et compromettre la sécurité des usagers.

Mme MAILLARD propose qu'un groupe de travail soit constitué afin de déterminer quelles zones faucher. Cette réunion aura lieu le 5 mars 2019 à 18h45 avec M.LENOBLE, M.DUHAMEL et Mme MAILLARD.

Madame le Maire précise qu'un devis prenant en compte ce nouveau plan de fauchage sera demandé à l'issue de cette réunion.

### Autres devis

- Sécurité des bâtiments : suite à la vérification annuelle des équipements de sécurité des bâtiments communaux par l'entreprise Séproma, certains équipements s'avèrent défectueux. Le Conseil Municipal propose que des devis comparatifs soient effectués.
- Renouvellement contrat des photocopieurs : Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour s'occuper de ce dossier, le contrat de location des photocopieurs s'arrêtant au dernier trimestre 2019. Elle souhaiterait qu'une étude comparative selon les types de contrats et de modèles soit menée. M.BELLONCLE propose de travailler sur le sujet.
- Stores fenêtres du secrétariat : Madame le Maire pense qu'il serait nécessaire d'installer des stores aux fenêtres du secrétariat d'accueil. Le soleil gêne la lecture sur ordinateur. Cet achat sera étudié durant la Commission « travaux » du 28 Février.

### Bâtiments communaux

- Logement de fonction : lancement de la consultation

La commune a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du logement de fonction. La remise des plis a été fixée au Mardi 12 Mars à 19h00.

M.BELLONCLE demande s'il est possible de lui envoyer par mail l'étude effectuée par le CAUE.

### Urbanisme / risques

➤ Cavité impasse des Châtaigniers dossiers de demande de subventions

Deux demandes de subvention ont été effectuées, l'une au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et l'autre auprès du Département.

Pour le FPRNM, le dossier est complet. Pour le Département, le dossier passera prochainement en commission. Les travaux de décapage vont être programmés avec l'entreprise ALISE.

### **Gestion du personnel**

La Commission « ressources humaines » se réunira le Mardi 12 Mars à 18h00.

L'ordre du jour de cette Commission portera sur le remplacement d'agents municipaux suite à un départ prochain à la retraite et un congé maternité.

### **Budget**

La prochaine Commission « finances » aura lieu le Jeudi 21 Mars à 18h00. L'ordre du jour est la préparation du budget de la commune qui sera voté le 2 Avril prochain.

### **Communauté urbaine**

Point information : Madame le Maire met à disposition à l'ensemble des conseillers un livret présentant la nouvelle Communauté Urbaine ainsi que l'arrêté de délégation de fonction du président aux vice-présidents et aux conseillers communautaires délégués, le projet de Charte fixant les principes directeurs de la création de la Communauté urbaine et la feuille d'inscription aux conférences thématiques proposées aux Conseillers municipaux.

### **Communauté urbaine**

#### **Délibération 2019/002 Renouvellement de la Commission intercommunale des impôts directs – proposition de commissaires pour la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**

L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les bases d'imposition des locaux professionnels. Elle participe à la détermination des paramètres d'évaluation : secteurs d'évaluation, tarifs par catégorie de locaux et coefficients de localisation.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- et dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (Taxe d'habitation, taxe foncière ou Cotisation Foncière des Entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. Dans ce contexte, et dans la mesure du possible, il serait souhaitable de désigner en priorité des personnes imposées à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Afin de constituer cette liste, la communauté urbaine invite chaque commune membre à proposer 2 noms de commissaires. Compte tenu du poids démographique de la ville du Havre, une liste de 4 noms est demandée spécifiquement pour cette commune.

**Vu** le Code général des Impôts, et particulièrement les articles 1650 et 1650 A,

**Considérant** la demande formulée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

**Le Conseil Municipal,**

**Décide** de proposer à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole les commissaires titulaires et suppléants suivants :

Commissaire titulaire : M.RIBET Roger

Commissaire suppléant : M.BOSSELUT Bernard

#### **Communauté urbaine**

#### **Délibération 2019/003 portant sur la désignation du Représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée lors du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole du 15 Janvier 2019.

Cette Commission a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI. Elle vise à assurer l'équité financière entre les communes et la Communauté urbaine en apportant transparence et neutralité financière.

Afin de constituer cette Commission, la Communauté urbaine invite chaque commune membre à désigner ses représentants au sein de la CLECT.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Décide** de nommer Mme BOUTIGNY en tant que représentante de la commune au sein de cette commission.

## **Communauté urbaine**

### **Délibération 2019/004 portant sur le nom définitif de la communauté urbaine**

Le 15 Janvier 2019 et conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire de la Communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire a, par délibération, décidé de demander, aux 54 communes membres, de se prononcer sur une modification statutaire pour donner un nom définitif à la Communauté urbaine « Le Havre Seine Métropole ».

Afin qu'il devienne définitif et officiel, il doit être intégré aux statuts de la Communauté urbaine.

Par courrier en date du 29 Janvier 2019, la délibération de la Communauté urbaine sus visée à été notifiée à notre commune.

Il convient donc que notre Conseil Municipal se prononce sur cette modification.

**Vu** que le nom « Le Havre Seine Métropole » a été annoncé le 15 Janvier 2019 et est depuis largement utilisé sans qu'il y ait eu de concertation au préalable avec les communes membres,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

- **S'oppose, avec 7 voix contre**, à la modification statutaire du nom choisi par arrêté préfectoral du 19 Octobre 2018,
- **Décide, par 8 abstentions**, de ne pas se prononcer sur la modification statutaire du nom choisi par arrêté préfectoral du 19 Octobre 2018.

## **Questions et informations diverses**

**- Composition bureau de vote pour les élections européennes du 26 Mai 2019**

|             |  |
|-------------|--|
| 8h00-10h30  | Mme MAILLARD, M.LECORDIER,<br>M.JAUDRIAT |
| 10h30-13h00 | Mme LEBAS, M.DUHAMEL, M.LAVENU           |
| 13h00-15h30 | Mme BOUTIGNY, M.LENOBLE, M.HAUZAY        |
| 15h30-18h00 | Mme BOUTIGNY, Mme BOQUET,<br>M.BOUDIER   |

- **Printemps à la ferme de la Motte chez M. et Mme DELAUNE** : Dimanche 21 Avril de 10h à 18h.

- **Sortie des aînés** : Cette année le repas des aînés ne se déroulera pas à la salle polyvalente comme à l'accoutumée, une sortie est prévue le 28 avril dans un restaurant avec spectacle.

- **Fleurissement de la commune** : La Commission « fleurissement » s'est concertée et a fait un inventaire des plantations à acheter pour fleurir la commune pour un montant de 255,70€. Le Conseil Municipal a donné son accord pour que Madame le Maire signe les bons de commande. Les fleurs et massifs seront plantés aux endroits stratégiques (entrée et sortie du village) et dans les vasques de la Mairie.

- Mme LEROY demande s'il existe un arrêté préfectoral stipulant la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques. Madame le Maire précise qu'un arrêté visant à éviter la prolifération des frelons asiatiques a été pris, mais pas pour la prise en charge financière de la destruction des nids.

### Salle polyvalente

#### Délibération 2019/005 Demande d'annulation de réservation

M. DELAUNE Guillaume avait loué la salle polyvalente les 6 et 7 Juillet 2019 mais pour des raisons personnelles, souhaite annuler sa réservation

**Considérant** les raisons particulières qui motivent cette demande

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide**

- **D'annuler** la réservation de M.DELAUNE,
- **De procéder** au remboursement de la réservation.

**Fin de la séance : 21h15**

**ÉTAT DES PRÉSENCES**  
**De la séance du 26 Février 2019**

| <b>Nom prénom</b>   | <b>Présence</b> | <b>Signature</b><br>(seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal) |
|---------------------|-----------------|--|
| BELLONCLE Romain    | X               |  |
| BOQUET Karine       | X               |  |
| BOUDIER Patrick     | X               |  |
| BOUTIGNY Nadine     | X               |  |
| DUHAMEL Sylvain     | X               |  |
| FLOURY Rachel       |                 |  |
| HAUZAY Alain        | X               |  |
| JAUDRIAT Jean-Marie | X               |  |
| LAVENU Sylvain      |                 |  |
| LEBAS Patricia      | X               |  |
| LECORDIER Denis     | X               |  |
| LENOBLE Arnaud      | X               |  |
| LEROY Florence      | X               |  |
| LETHUILLIER Sylvain | X               |  |
| MAILLARD Stéphanie  | X               |  |